

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 25 novembre 2025 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE - Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION - Lysiane FREMON - Thierry BERRES - Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE - Jean-Luc SAUTEL - Corinne LARCHER - Régine MARCY - Albert MOZZATTI - Danièle REYNAUD

Absents excusés : - Stéphanie PREVOST – Eric BOISSIN

Absents non excusés : – Alain CHARTIN

Procurations : - Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Maire précise que la délibération n° 2 est annulée car elle fait double emploi avec la délibération n°4

1. Achat terrain parking pont Mégalithique

La commune souhaite acheter une parcelle de terrain au quartier du Brujas qui pourrait être utilisée comme parking d'accès au pont mégalithique. En effet, journallement des automobilistes se garent sur la chaussée ou sur les terrains privés avant de se rendre sur le pont mégalithique accessible seulement aux piétons.

Cette parcelle cadastrée G 471 d'une superficie de 580m² est située juste à l'entrée de l'accès piéton à ce monument. Le pont mégalithique est une curiosité recommandée par les offices du tourisme locaux et a beaucoup de succès.

Les propriétaires de ce terrain proposent de le céder au prix de 7,75€ le m² soit un coût total de 4 495€. Les frais d'acte relatifs à cette opération sont à la charge de la commune de Lablachère.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. Décision modificative n° 2 – Charges de personnel

Il s'agit d'un virement de crédit de chapitre à chapitre concernant les comptes du personnel.

Il n'y a aucune modification dans les budgets. Cette décision est consécutive à des opérations exceptionnelles qu'il convient de régulariser

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Subvention DETR salle multigénérationnelle

Il s'agit d'une promesse électorale depuis 3 mandats. En janvier 2025, le maire a demandé à la population et aux associations leur avis sur un projet de salle multiculturelle/multigénérationnelle. L'avis étant favorable, la commission a travaillé sur ce projet et particulièrement son architecture et sa dimension. Le projet définitif approuvé le 29/10/2025 ouvrait la porte à la réalisation de cette salle. Le maire a décidé de consulter de nouveau la population du 30/10/2025 au 15/11/2025 puis le conseil municipal parce que les conseils municipaux seront renouvelés en mars 2026 mais aussi pour tenir compte de la conjoncture financière de l'Etat aujourd'hui. Deux questions sont posées : passer ou non à la phase construction de cette salle et si oui approuver la demande de plan de financement et la demande de subvention.

question

C. Larcher : vous avez fait une consultation publique, mais quelle est votre démarche pour ce projet, on ne sait pas très bien, l'appellation change tout le temps : multiculturelle, multigénérationnelle !!!

Le Maire : Peu importe le nom, le but est le même : permettre à la population de disposer d'une salle digne de notre village afin d'en disposer toute l'année pour des manifestations. Néanmoins le nom de cette salle conditionne les subventions, nous ne devons pas nous tromper sur la bonne appellation. Le député et conseiller régional nous a conseillé de l'appeler Salle multigénérationnelle et culturelle afin de l'ouvrir aux subventions.

C. Larcher : Vous dites que l'architecte a approuvé les plans mais c'est lui qui les a produits.

Le Maire : non le projet que l'architecte avait proposé a été modifié par la commission afin de rentrer dans un budget plus serré.

C. Larcher : donc le projet déposé sur le site de l'architecte est le bon ?

Le Maire : non, nous l'avons modifié

M. Carrier : la commission a visité plusieurs salles pour déterminer celle qui conviendrait le mieux. Ces visites avaient pour but de nous éviter des erreurs et d'en tirer le meilleur. Rappelons que nous avons un terrain plat, bien situé, avec un parking

C. Larcher : en 2024 vous avez fait une demande de subvention qui aurait été refusée !

Le Maire : non c'est nous qui avons refusé de demander une subvention car nous avons été très mal reçus par la Sous-préfète de l'époque.

En 11/2024, pour 2025, nous avons déposé un dossier de demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre. Nous déposons donc aujourd'hui un dossier pour le montant de la construction.

C. Larcher : avez-vous échangé avec les organismes qui nous subventionneraient ?

Le maire : oui avec le Sous-préfet qui nous a confirmé donner suite au projet de construction puisqu'il finançait la maîtrise d'œuvre et avec le Député Fabrice Brun, qui était présent hier pour l'inauguration de la place de l'Auzon, qui nous a affirmé qu'il appuyait notre dossier dans le cadre du PACTE régional. Une demande a également été déposée au Département.

Néanmoins, ne me demandez pas à combien s'élèvera le montant des subventions, je n'en sais rien.

C. Larcher : donc vous engagez une municipalité future à faire ce projet ! Je rappelle que j'ai toujours été opposée à ce projet et que tous les propos que je tiens aujourd'hui je les ai déjà opposés en 2023 !

N. Djiann : Je suis très étonnée de cette affirmation car je viens de rechercher le PV du conseil municipal du 28/11/2023 et je vous lis votre intervention : « **C. Larcher :** je m'interroge sur le fait que vous n'ayez pas sollicité le SDEA qui est très compétent pour ce genre de projet. Ce projet soulève beaucoup de questions sur le service rendu à la population. On pourrait y associer la CDC qui a la compétence Culture. »

Certes vous vous êtes abstenue, mais je vous rappelle que vous avez approuvé le PV

Le Maire : j'ai sous les yeux la délibération du 26/11/2024 concernant un plan de financement de cette salle et une demande de subvention. Vous avez voté pour.

R. Marcy : j'aimerais que l'on me refasse l'historique de ce projet en repartant de la mandature précédente puisque vous aviez obtenu les subventions sans mettre le projet en œuvre

M. Carrier : Non c'est faux, les subventions nous ont été refusées et nous ne pouvions pas nous engager

Le Maire : en 11/2024 il y a eu unanimité pour la construction sauf 1 abstention. Les conditions aujourd'hui sont pourtant les mêmes qu'à cette époque. Je pense qu'on se trompe de débat, il s'agit aujourd'hui de répondre oui ou non à la construction de la salle, tout le reste a déjà été débattu de nombreuses fois.

Cet excès de précaution n'est qu'un souci d'honnêteté puisque je vous l'ai dit nous sommes à une année charnière et une situation instable au niveau de l'Etat et des financements en général.

C. Larcher : pourquoi ne pas mutualiser ce projet avec la communauté de communes (CdC) par exemple

Le Maire : parce que la CdC n'a pas la compétence qui lui permet de financer cette salle. A titre d'exemple de mutualisation j'avais demandé d'acheter en commun le vérificateur de débit des bouches à incendie mais cela n'avait été retenu compte-tenu de la disproportion des bouches à incendie entre les communes.

Vous ne connaissez pas le fonctionnement des CdC vous n'y êtes venue qu'une seule fois pour voir tomber des têtes.

C. Larcher : 40 personnes qui se sont manifestées sur les consultations publiques, c'est marginal !

Le Maire : On peut l'interpréter autrement : la population fait confiance à ses élus

C. Larcher : on a parlé longtemps d'une salle multiculturelle – Y a-t-il eu concertation avec les associations ?

Le Maire : oui depuis 3 mandats nous nous sommes concertés avec la population et les associations, d'ailleurs ces dernières ont répondu à la consultation publique.

C. Larcher : je demande s'il y a eu une concertation qui permette de dire que l'on fait une salle qui conviendrait à tous et pourquoi ?

M. Carrier : il y a énormément de besoins pour les associations, les enfants, le loto, les repas sont très difficiles à programmer en hiver. On est souvent sollicité pour des événements familiaux ; en cas d'incendie, de canicule, ce serait une salle de repli pour mettre à l'abri la population. Je vous rappelle qu'en 2019 nous en aurions eu grandement besoin ! Nous n'avons pas de salle pour programmer des conseils communautaires : depuis le début de ce mandat nous n'avons pu en faire que deux dans la salle d'exposition qui n'est pas suffisamment grande.

C. Larcher : donc vous avez besoin d'une salle des fêtes !

M. Carrier : Non, comme je viens de vous l'expliquer ce n'est pas seulement une salle des fêtes dont nous avons besoin

R. Marcy : pourquoi vous n'utilisez pas la salle de la piscine ?

Le Maire : Elle n'est pas adaptée et le projet n'est pas du tout comparable.

M. Carrier : Lysiane est sollicitée pour les salles d'animation rurales et doit arbitrer pour les réservations trop nombreuses par rapport aux disponibilités. Parlons du repas des Sages : Y êtes-vous déjà venue ? est-ce que la salle est adaptée ? en juin il fait trop chaud et fin septembre trop frais pour les convives âgés !

C. Larcher : donc vous avez besoin d'une salle des fêtes ! Si l'on compare avec Lablascène qui rencontre ce problème, comment allez-vous gérer les stationnements ? C'est dangereux ! Et puis je ne vois aucune vision sur cette opération

Le Maire : si vous voulez l'appeler salle des fêtes appelons la salle des fêtes.

3

Lablascène est un autre problème. Le parking de la Maison de l'enfance est intégralement la propriété de la commune.

Le Maire : Je suis surpris que vous reveniez sur tous ces sujets. Je sens-là des relents électoralistes. Vous vous désolidarisez de ce projet alors que vous l'aviez approuvé. Pourquoi n'avez-vous pas posé toutes ces questions lors des autres conseils ?

T. Berrès : On ne va pas en parler toute la soirée, Mme Larcher a changé d'avis et c'est son droit !

R. Halegouet : depuis que je suis à Lablachère j'ai toujours entendu dire qu'il manquait une salle pour abriter les habitants en cas d'incendie et d'ailleurs nous l'avons vécu. Il y a eu des blocages en raison du COVID puis des raisons financières. Je suis d'accord qu'il y a des réticences liées aux futures élections. La Région et le Département nous suivent, donc le dossier peut se poursuivre

C. Larcher : vous ne faites état d'aucun projet fédérant les associations et la population, c'est donc un héritage qu'il va falloir gérer !!

Je donne comme exemple la mode des espaces de coworking dont le retour est négatif : quand il n'y a pas de projet tout ferme, sauf à Vesseaux qui fonctionne toujours car il y avait un projet culturel.

M. Carrier : la situation financière de la commune est très saine et son endettement très favorable. Cette année j'avais souscrit une ligne de trésorerie par prudence dont on ne s'est pas servi du tout. On peut donc se permettre de faire un emprunt.

M. Carrier : nous avons moins de 4 ans d'endettement ce qui est très bas (les communes sont en alerte lorsqu'elles présentent un endettement de 10 ans). On peut donc se permettre de faire un emprunt. Cela m'interpelle quand vous dites il n'y a pas de vision.

On fait du lien social et effectivement on ne vous voit jamais. On ne le fait pas assez mais en fait cette salle va permettre justement de préparer des événements en cohésion avec les associations comme vous le souhaitez. Nous partirons sur ce projet si le conseil municipal est d'accord car je pars du principe que la population nous fait confiance.

Le Maire : encore une fois, je voudrais recentrer le débat sur cette délibération. J'affirme de nouveau ne pouvoir avancer aucun chiffre concernant les aides mais on ne peut présenter un plan de financement trop bas ou trop pessimiste sous peine de n'avoir qu'un minimum. Il faut au contraire présenter un plan plus ambitieux. Cela semble bien parti puisque le budget de l'Etat risque de ne pas être voté ce qui figera les comptes.

Nous n'aurons pas de réponse de la DETR avant fin juillet. Fabrice Brun soutient notre dossier mais ne peut pas définir le montant de la subvention. Il y aura bien entendu un recours à l'emprunt mais la situation de la commune est très saine malgré les investissements effectués. Aucun emprunt n'a été fait au cours de ce mandat en perspective justement de la réalisation de cette salle. Je propose que nous passions au vote.

Résultat du vote

Pour la construction de la salle : **Pour : 11 – Contre : 2 – Abstention : 1**

Pour la demande de subvention et l'adoption du plan de financement : **Pour : 11 – Contre : 2 – Abstention : 1**

Le Maire : Je voudrai préciser que les accusations de manœuvres électorales sont bien mal fondées. Le conseil municipal au contraire a pris une décision très courageuse. Les grands donneurs de leçons sont ceux qui en accueillent le moins.

4. Achat terrain cheminement piéton Route de Payzac

Le lotissement le Castellet route de Payzac regroupe 29 familles. Celles-ci ne disposent d'aucun aménagement piétons sécurisé. En concertation avec le Département qui projetait de restaurer la chaussée à cet endroit et avec l'accord des propriétaires riverains, il est proposé d'acquérir trois parcelles de respectivement 23ca, 23ca et 31ca nécessaires à la création de ce cheminement. Les propriétaires acceptent la cession au prix de 1 euro. Les frais administratifs sont à la charge de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Maire : je tiens à préciser que cet aménagement a tardé à se réaliser car les directives du Département étaient très rigoureuses. Si les travaux ne sont réalisés qu'aujourd'hui ce n'est pas par souci électoraliste. Seule la sécurité des riverains a primé

T. Berrès : L'acquisition du terrain a permis de faire les travaux et le département a inversé la pente de manière à ce qu'il n'y ait plus d'inondations.

R Marcy : Le Département ne pouvait pas prendre en charge les travaux ?

Le Maire et T. Berrès : non ce n'est pas de sa compétence, mais nous avons obtenu 30 000€ supplémentaires sur l'ensemble des travaux et le reste a été financé dans le cadre de l'accord cadre annuel. Enfin, les employés municipaux ont refait le mur et ils ont également refait la base des piliers de l'éclairage public afin de minimiser les coûts.

5. Participation mutuelle du personnel

A compter de janvier 2026, nous serons tenus de verser une participation mensuelle de 15 € bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée ou 25€ brut pour un agent et sa famille.

Il s'agit d'une participation sociale minimum obligatoire de la mairie

Tous les employés ayant une mutuelle labellisée en bénéficieront ; nous attendons le retour des attestations pour leur faire bénéficier de la participation. Les agents ne sont pas contraints de prendre une mutuelle.

C. Larcher : *quelle est la hauteur des aides dans les autres communes ?*

R. Halegouet : *elle est la même que celle votée par la Communauté de Commune. Elle a été fixée au minimum.*

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Convention SDE07 chauffage

La prise en compte dans la politique nationale des enjeux de la transition énergétique, couplée à un contexte où les prix de l'énergie sont durablement élevés, sont des circonstances qui invitent fortement les collectivités à maîtriser leurs consommations d'énergie.

Depuis le 1er octobre 2019, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 entre en vigueur. Il impose aux bâtiments tertiaires publics, une diminution de la consommation d'énergie finale de l'ordre de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050 par rapport à 2010.

Dans un premier temps, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) a organisé la constitution d'un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services associés, coordonné par le Syndicat d'Energie de la Drôme, afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions d'ouverture à la concurrence de répondre à la réglementation en vigueur, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

A présent, le SDE07 propose d'accompagner les collectivités dans l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, pour s'assurer de la bonne conduite de ces dernières, fortement consommatrices en énergie. Ce syndicat propose de signer une convention de partenariat afin de lui confier l'exploitation et la maintenance de nos installations.

T. Berrès : *Il s'agit des bâtiments de plus de 1000m² - Il n'y aurait que la mairie qui serait concernée. L'école ne fait pas 1000 m² et la salle d'animation rurale n'est pas chauffée.*

C. Larcher : *qui gère cela actuellement ?*

T. Berrès : *les contrats de maintenance actuels*

C. Larcher : *donc la salle multigénérationnelle rentrerait dans ce cadre ?*

T. Berrès : *non car elle ne fera pas 1 000m²*

Il y aurait des pénalités financières à partir de 2030

R. Marcy : *donc pour chaque bâtiment, vous aurez plusieurs contrats ?*

T. Berrès : *c'est déjà le cas actuellement. Si on ne signe pas avant le 15/12/2025 on ne pourra pas revenir en arrière. Il n'y a aucun engagement financier.*

Le SDE07 qui s'appelle maintenant Territoire d'Energie est un syndicat qui est composé d'élus et de professionnels qui gère les groupements d'achats de l'électricité et à qui on a confié l'éclairage public.

M. Carrier : *A ce sujet je tiens à préciser que je suis satisfaite car le montant dû au changement de notre éclairage public en leds nous coûtera moins cher que prévu. Il s'élève à 60 826,01€ pour la part communale (50% du montant total) lissée sur 5 ans.*

APPROUVE A L'UNANIMITE

Questions diverses

- Réunion publique sécurité routière le 30 octobre

Elle a été organisée car il ne se passe pas une journée sans que des habitants se plaignent de la vitesse. Nous avons expliqué aux participants les différentes techniques de ralentissement et ce que nous mettions en œuvre. Puis nous leur avons donné la parole. A la suite de cet échange, seront mis en place des outils mieux adaptés et des passages piétons supplémentaires. Maintenant j'avoue ne rien pouvoir faire contre les imbéciles du volant.

- Les réservoirs du Soulier

Ils sont de 1936 : il faut les réhabiliter rapidement. Certains matériaux sont rouillés car l'eau des sources et du forage est agressive et corrosive. On a fait un diagnostic amiante qui est négatif. Nous attendons le résultat de l'étude structurelle. Je précise que ces études sont obligatoires pour obtenir des subventions. On ne peut pas faire les travaux en été car il faut continuer à alimenter la population. On a eu la surprise de découvrir que le grand réservoir était plus petit que ce que l'on pensait. Nous sommes en pleine réflexion sur l'avenir de ces réservoirs : les restaurer ou les changer ? En principe, les subventions de l'agence de l'eau seront de 70%.

- Commission sécurité gîte à Lablachère

Il existe un gîte sur la commune qui fait l'objet de plaintes régulières pour bruits et nous pensions le faire passer en établissement recevant du public (ERP). Malheureusement, les constatations faites par les autorités n'ont pas permis de le classer comme tel.

- Bienvenue au nouveau boulanger : ROCHE David

Bienvenue à la nouvelle boulangerie qui ouvrira le 1/12 ; il est très jeune 22 ans, mais très mature et très motivé.

- Lettre anonyme musique à Notre Dame

J'ai reçu une lettre de réclamation au nom d'habitants de Notre Dame se plaignant de musique dérangeante. Je ne peux leur répondre car c'est une lettre anonyme.

- Plainte nuisance Champs Libres

J'ai reçu un courrier d'une personne se plaignant des activités de Champs Libres pour la période de juillet à septembre. L'enquête n'a pas prouvé ces nuisances. Les activités ne sont organisées que le vendredi de juillet à septembre. Elles se terminent entre 22 et 23h pour la quasi-totalité et j'ai pu constater avec quel sérieux les commerçants de Champs Libres organisent ces soirées. Ces dernières permettent de favoriser les liens sociaux et faire connaître les produits locaux. Je n'ai pas l'intention de demander aux organisateurs la suppression de ces activités estivales.

- Bilan octobre rose

N. Djian : Le Club de l'Amitié a, tout comme en 2024, été à l'initiative de la journée Octobre Rose à Lablachère en proposant un stand de vente d'objets et des randonnées et en associant des associations lablachéroises à cette manifestation : le Comité d'Animation a animé le village en regroupant les habitants autour de l'apéritif et du déjeuner sur place tout en prolongeant l'après-midi par un concours de pétanque, Les Archers de Charlemagne, les Vieux Boulons, le Pendelhon et bien sûr des bénéficiaires de la Ligue ont tenu un stand de vente de goodies et d'objets confectionnés par une généreuse personne.

Un total de 1750€, comprenant un don de 200€ de l'Association la Boule Coincée qui n'avait pas été conviée à cette journée, a été remis à une administratrice de la Ligue lors d'un moment convivial organisé par le Maire et les élus.

Un grand merci à tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette journée importante pour les bénéficiaires de la Ligue. J'espère que cette manifestation pourra perdurer même si le Club de l'Amitié souhaite ne plus avoir à l'organiser en raison de la charge de travail que cela représente.

- La piscine – décision du SMAM comité syndical du 29 octobre et intervention aujourd'hui

Nous allons communiquer dans le bulletin annuel sur la situation de la piscine, les épisodes financiers et l'implication de son personnel qui fait au-delà de ce qu'on peut attendre d'eux. Elle a été construite en 2009, elle vieillit. En mars 2025 lors du vote des budgets, une augmentation de 0,70€ a été refusée par les membres du comité syndical. Une seconde proposition avec un équilibre basé sur une recette surfaite a été jugée insincère entraînant l'examen des budgets par la chambre régionale des comptes. Cette dernière a proposé une augmentation de 2,43€ par habitant sur 5 ans. La CdC qui a difficilement équilibré ses budgets a demandé aux communes de participer à cet effort. La part de la commune s'élèvera à 6 6641€.

J'ai reçu la Directrice, Karine BARLERIN et Monsieur HESCOT qui mettent tout en œuvre pour valoriser la Perle d'Eau par des opérations innovantes. Je les ai trouvés passionnés malgré les nombreuses critiques dont ils ont fait l'objet et j'ai promis de les aider dans leurs opérations de communication.

T. Berrès : la Cours des Comptes a confirmé que la piscine était bien gérée

- La voie douce

Les travaux suivent leur cours ; les achats de terrains sont faits et le calendrier devrait être tenu.

C. Larcher : quel système de prévention a-t-on choisi pour la traversée de chaussée ?

T. Berrès : il y aura des bornes qui passeront au rouge en cas de besoin et la vitesse sera à 30.

- Inauguration Place de l'Auzon

La Place de l'Auzon a été inaugurée le 24 novembre 2025 en présence du député BRUN et de la Conseillère Départementale, Françoise Rieu Fromentin

Tour de table

Martine CARRIER : je suis déléguée communautaire à la fibre – je suis allée à une réunion publique à Sablière le 20/11. Voir l'info sur PanneauPocket ; le taux de pénétration est de 53% et ce n'est pas assez alors que nous sommes un collectif de communes et que l'Etat a prévu d'enlever le cuivre en 2028 donc plus de téléphone fixe. Si problème de raccordement n'attendez pas et contactez moi. Je rappelle qu'il n'y a pas de frais supplémentaire en cas d'installation de la fibre, sauf si vous convenez avec les installateurs de faire régler vos appareils par leurs soins.

Roger HALEGOUET : la collecte des jouets : en mairie il y a déjà eu des rotations de ramassage Visio académie pour les effectifs qui baissent en Ardèche mais pas à Lablachère. Les maternelles sont à 26/27 ce qui est important

Dominique POUGET TIRION : le forage est en panne : la pompe, qui a été changée en 4/2023, est à l'expertise à Alès on attend les résultats, il y a un problème hydraulique. La première pompe a duré 13 ans, la deuxième 1 an et celle-là 3 ans. On a actuellement le secours en eau potable du SISPEC

Lysiane FREMON : les colis seront préparés le jeudi 4/12 et la distribution dès le 5/12 ; la confection et la distribution sont ouvertes à toutes

Thierry BERRES : rien à signaler

Nicole DJIANN : Le bulletin municipal annuel est en cours d'achèvement ; je verrai l'imprimeur mi-décembre et la distribution devrait se faire deuxième quinzaine de janvier

Yannick MARCHAL : - La date de la fête de la randonnée organisée par la Communauté de Communes Beaume-Drobie est validée au dimanche 10 mai 2026. Des réunions vont pouvoir se mettre en place afin de déterminer les modalités d'applications et de préparer le dossier pour le futur conseil municipal. Pour rappel, cette édition se déroulera sur la commune de Lablachère.

- Afin d'envisager le déploiement de futurs composteurs de quartier et/ou d'en réactiver d'anciens (école publique), il est essentiel de se former afin d'optimiser leur fonctionnement. Grâce au SICTOBA (financement) et Pétale07 (organisme de formation), j'ai pu valider avec d'autres participants (nombreux) mes modules de référent : référent de compostage partagé ainsi que celui de référent de site de compostage autonome en établissement.

- A la demande de la maison de l'enfance, il a été validé la mise à disposition d'un emplacement communal proche de celle-ci afin d'organiser et de réaliser un chantier participatif avec les enfants autour de la pierre sèche "jardin de plantes aromatiques en forme d'escargot"

- Dans le cadre de la lutte pour un accès à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et pour tous, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et d'actions contre la précarité alimentaire, j'ai participé, en tant que représentant de la mairie, à une journée d'échanges dans les locaux de Terre et Humanisme sous l'égide de l'association Carav'alim. Etaient présents notamment des acteurs du Secours Catholique, de la banque alimentaire, d'organismes sociaux et du Civam. Il a été notamment demandé de mieux se rapprocher de la représentante du PAIT (plan alimentaire inter territorial) de l'Ardèche Méridionale, Mme Guevara afin d'étudier différentes possibilités et actions à mettre en place.

- Dans le cadre du PNR (Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche), les représentants communaux participeront à un atelier "construction de la future charte" le 09 décembre.

- dimanche dernier, j'ai été interpellé de manière fort désagréable à la bibliothèque au sujet de l'exclusion d'un maraîcher du marché par la mairie. Qu'en est-il ?

Le Maire et T. Berrès : C'est un menteur. La mairie lui a demandé de nettoyer son emplacement ce qu'il a refusé. Il faut savoir que chaque forain déblaie sa place de marché afin de la rendre nette de tout déchet, même les stands primeurs plus importants que le sien le font. Il y a déjà eu un problème lors du COVID, tous les marchés étaient fermés sauf Lablachère qui a eu une dérogation mais ce maraîcher a refusé de porter le masque et a failli faire supprimer cette dérogation

Le Maire l'a interpellé après qu'il ait refusé de nettoyer son emplacement et lui a envoyé un courrier. S'il persiste nous lui ferons un titre de paiement pour le nettoyage. Nous ne l'avons pas expulsé, et il semblerait que ce soit une manœuvre électorale.

Brigitte QUERE : rien à signaler

Jean-Luc SAUTEL : rien à signaler

Corinne LARCHER : Est-ce qu'un élu participe sur la réécriture de la charte du PNR ?

Oui, on participe (Brigitte et Yannick) mais les lieux de réunions sont très éloignés

Régine MARCY : rien à signaler

Albert MOZZATTI : rien à signaler

Danièle REYNAUD : toujours des visites aux personnes vulnérables et la mise à jour du PCS, mais je découvre des personnes que je n'ai pas encore vues bien qu'elles soient concernées.

Cabines à livres (Danièle et Nicole) : nous rencontrons de plus en plus de problèmes de vols dans les cabines. Ce phénomène concernait essentiellement la cabine enfants qui se trouvait dépouillée le jour même du remplissage. Désormais la cabine adulte subit le même sort et il ne reste que les livres de moindre intérêt, tous les autres livres ont disparu dans les mêmes conditions. On nous a signalé avoir vu plusieurs fois une camionnette charger les livres mais aucune immatriculation ne nous a été communiquée. On a retrouvé des livres à la vente dans une boutique d'un village voisin et ce malgré les tampons mis à plusieurs endroits (couvertures, tranches, pages). C'est assez décourageant mais les fermer complètement revient à pénaliser les nombreux usagers fidèles utilisateurs.

La séance est levée à 22 h 15

Jean Pierre LAPORTE
Maire



Nicole DJIANN
Secrétaire de séance